



Le Symbiose

Été/Automne 2012
Année 9, No. 20

DANS CE NUMÉRO :

Des nouvelles 2
du CBE

Projet Ruisseau Fourchette | Réhabilitation de la Décharge Grande Ligne | Ensemencement de rivières | Suivi des populations de poissons.

Des nouvelles 8
de la Zone

Santé des lacs Dion et Etchemin | Berce du Caucase | Corvée de nettoyage de berges | Dissolution du CRRE | Étude des eaux souterraines.

Les actualités 14

Finale 24

Recherche,
rédaction et
conception du
Symbiose :

Carole Rouillard.

Collaborations:

Équipe du CBE,
Le Progrès de
Bellechasse-
Etchemins, La Voix
du Sud, ABVdes7,
APLE, MDDEFP,
OBV-région 12.

Nous avons
besoin
de vos
articles

Prochaine
parution en
mai 2013.

Message du président



Quel été remarquable avons-nous eu en 2012!

Cette vague de chaleur exceptionnelle qui a perduré longtemps aura été des plus significatives quant à l'importance de l'eau dans notre quotidien à tous.

L'été très sec a tenu en haleine de nombreuses municipalités et citoyens de la région qui ont cru le pire en voyant leurs réserves d'eau atteindre de bas niveaux. La réduction de la consommation et la rationalisation de l'eau ont sûrement fait l'objet de multiples tracas cet été.

Nos cours d'eau, sa faune et sa flore ont aussi été touchés par cette période aride. En effet, la pénurie d'eau et la chaleur ont résulté en de très bas niveaux d'eau et un réchauffement important de la température de l'eau. Rien de bien agréable pour les poissons et autres espèces animales qui peuplent nos lacs et rivières.

Ainsi, le bel été que nous avons connu nous rappelle à quel point l'eau est indispensable pour le bien-être environnemental, économique et social, et qu'il faut agir de sorte à la protéger.

Ce fut également un été remarquable pour l'équipe du CBE puisque de nombreux projets ont vu le jour dans le bassin versant de la rivière Etchemin. De multiples aménagements piscicoles ont été réalisés dans la Décharge de la Grande Ligne. Gageons que ces derniers ont

été très appréciés des poissons qui pourront mieux circuler, trouver des refuges thermiques et espérons-le, s'y reproduire !

Aussi, du nettoyage léger a pu être réalisé sur 3.1 kilomètres afin de favoriser la libre circulation de l'eau et du poisson.

Un grand merci à la stagiaire Sharon Fontaine de Ste-Marguerite. Ses bras de dynamophile ont été fort utile !

Sur le plan des connaissances, quelques cours d'eau et plans d'eau ont fait l'objet de caractérisations particulières ; des pêches électriques se sont tenues dans le cadre d'un projet régional sur l'habitat du poisson de même qu'une série de stations de pêche captive. Ainsi, 21 stations ont été échantillonnées dans la Zone afin de déterminer le potentiel piscicole de certains cours d'eau.

Nos interventions en milieu agricole se sont poursuivies pour une troisième année dans le bassin versant du ruisseau Fourchette avec la réalisation de cahiers du producteur, de nombreuses plantations d'arbres et la mise en chantier de nombreux projets en champ visant à réduire les apports de sédiments au cours d'eau.

Un merci tout spécial au stagiaire Étienne Guillemette de Saint-Isidore pour son professionnalisme et sa joie de vivre.

Voici dans ce bulletin un aperçu de nos projets de même que ceux de nos partenaires de l'eau. Bonne lecture !

François Duchesneau



Projet de gestion intégrée du sous-bassin versant du ruisseau Fourchette

Une saison 2012 bien remplie

Par Elise FORTIN, chargée du projet Ruisseau Fourchette, CBE, novembre 2012

Depuis le 1^{er} avril 2012, la coordination du projet Fourchette a été bien occupée : rencontres, chantiers, formations. Bref de multiples occasions de promouvoir les objectifs de restauration de ce cours d'eau dégradé. Le message a été entendu, car 2012 fut l'année la plus active du projet. Voici donc un résumé des principales activités de l'été et de l'automne.

SENSIBILISATION À LA FERME

Depuis les débuts du projet, l'équipe du *Projet Ruisseau Fourchette* remet aux entreprises agricoles un cahier personnalisé qui a pour but de cibler des problématiques d'érosion au champ et de proposer des pistes de solution.

Pour continuer dans cette voie, le CBE a embauché un étudiant universitaire qui a collaboré à la production des cahiers. Son travail a permis de compléter le processus enclenché en 2010 soit de couvrir toute la zone de projet par photo-interprétation. Suite à la remise du cahier, les entreprises bénéficient d'une aide pour mener à bien leurs projets en lien avec l'amélioration de la qualité des cours d'eau. D'ailleurs, cet été seulement, l'accompagnement personnalisé dans le cadre du *Projet Ruisseau Fourchette* a rendu possible la plantation d'arbres sur une distance de 11 650 mètres, soit en bande riveraine ou autour des bâtiments d'élevage. De plus, de nom-

breux chantiers d'intervention ont été réalisés majoritairement à Saint-Isidore et Saint-Henri, afin de corriger des problèmes d'érosion ou de mettre en place des ouvrages préventifs de décantation de particules de sol.

Les entreprises citées ci-bas ont donc diminué leur impact sur l'écosystème aquatique en posant une action concrète dans la cadre du projet *Ruisseau Fourchette* en 2012:

Alfred Couture Ltée	Ferme GPL Inc.
Ferme Jacal Inc.	Ferme Laroporc Inc.
Ferme Pieriane et fils Inc.	Ferme Marcel Larose et fils Inc.
Ferme Jules Côté et fils Inc.	Ferme Jean-Guy Larose Inc.
Ferme Lagmel et fils Inc.	Ferme Larograin inc.
Yvan Lessard Conifleur	Ferme R. Rousseau et fils Ltée
Ferme René Dumont	Ferme Harfang des neiges 2006 Inc.
Ferme Couvitél Inc.	Ferme Laverdière et fils SENC
Ferme Benoit L. Gagné	
Antoine Labrie	
Richard Hallé	

SENSIBILISATION DE LA RELÈVE AGRICOLE

Dans la foulée de notre présence à l'expo agricole ayant eu lieu à Saint-Isidore, un partenariat avec le *Cégep de Lévis-Lauzon* a été élaboré afin de préparer une activité pour les étudiants du cours *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole*. Quelle belle occasion de présenter le projet, ses objectifs et les réalisations des entreprises, et ce, à la relève agricole formée en Chaudière-Appalaches!

C'est donc le vendredi 28 septembre 2012, que la coordonnatrice du projet, Elise Fortin, a accueilli une cohorte de 19 étudiants afin d'effectuer une tournée d'aménagements sur trois entreprises agricoles, soit les fermes Laroporc Inc., Larograin Inc. et R. Rousseau et fils Ltée. Les étudiants ont bien apprécié! En espérant que ces visites seront être source d'inspiration dans leurs futurs projets.



Sur la photo: Journée démonstration avec des étudiants du Cégep de Lévis-Lauzon.



Projet de gestion intégrée du sous-bassin versant du ruisseau Fourchette

Une saison 2012 bien remplie (suite)

Par Elise FORTIN, chargée de projet Ruisseau Fourchette, CBE, novembre 2012

TOURNÉE DES AMÉNAGEMENTS 2011-2012/DEMI-JOURNÉE DE DÉMONSTRATION

C'est en partenariat avec le *Club de fertilisation de la Beauce* (CFB) et le *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) que l'équipe du *Projet Ruisseau Fourchette* a réalisé une demi-journée de démonstration des aménagements hydro-agricoles implantés en 2011 et 2012 sur des entreprises du bassin versant.

Ainsi, le 23 octobre, plusieurs intervenants du milieu agricole et quelques producteurs ont pu se familiariser avec des ouvrages moins connus tel que le fossé-avaloir et le ponceau-avaloir, ou constater tous les avantages des autres ouvrages hydro-agricoles tels que la voie d'eau enrochée, l'avaloir, la chute enrochée, etc.

L'évènement s'est déroulé chez quatre entreprises, lesquelles nous tenons à remercier *Laroporc Inc.* et *Marcel Larose et fils Inc.*, *Larograin Inc.*, *Vertex Inc.* de même que la *Ferme R. Rousseau et fils Ltée*, propriété du groupe Agri-Marché Ltée.



Journée de démonstration de diverses possibilités d'aménagements hydro-agricoles à la ferme visant à améliorer la santé des cours d'eau environnants.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

À chaque année, d'avril à décembre, 30 campagnes d'échantillonnage sont effectuées sur le ruisseau Fourchette à la hauteur du chemin Plaisance à St-Henri. L'analyse préliminaire de ces échantillons démontre qu'entre avril et octobre, soit 22 échantillons, **le taux de phosphore de 20 d'entre eux dépassait la norme de 0,03 mg/l**, critère pour la préservation de la santé des écosystèmes aquatiques. De plus, au cours cette saison estivale, un prélèvement des **diatomées** a été réalisé en amont du bassin versant, soit à Ste-Hénédine. Nous sommes toujours en attente des résultats. Rappelons que la cote accordée au ruisseau Fourchette en aval pour l'Indice **Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) est de D**, qualifiant ainsi son état **écologique de mauvais**. Les diatomées sont des algues microscopiques qui tapissent le fond des cours d'eau. De par leur sensibilité aux nutriments et à la matière organique, elles sont un bon indicateur de la qualité de l'eau. Avec les résultats de l'IDEC pour l'amont et l'aval, nous pourrions constater dans quelle mesure le ruisseau Fourchette se dégrade tout au long de son parcours. Les cotes de l'IDEC et le portrait de la quali-

té de l'eau 2012 pour notre ruisseau seront présentés publiquement lors de la rencontre annuelle de 2013.

Finalement, avec l'analyse préliminaire de la qualité de l'eau, nous en sommes à croire qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour remettre l'écosystème aquatique du ruisseau Fourchette en état. Les efforts de la dernière année ne sont pas négligeables, mais **il faudrait qu'une majorité d'entreprises emboîtent le pas pour obtenir des résultats tangibles à l'embouchure du cours d'eau**. Nous souhaitons que les aménagements réalisés sur les entreprises du bassin versant et les activités organisées par le CBE en 2012 aient inspiré un grand nombre de propriétaires d'entreprise agricole à poser un geste concret, puisque **toutes les implications sont primordiales pour l'amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau Fourchette** (EF).

Réhabilitation environnementale-Décharge de la Grande Ligne Plusieurs réalisations pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques en 2012

Par Anne-Marie GOSSELIN, biologiste au CBE, 7 novembre 2012

Cet été fût un été encore une fois très occupé pour l'équipe du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE). Suite au lancement officiel du projet de Réhabilitation environnementale du bassin versant de la Décharge de la Grande-Ligne (ci-après la Décharge) en avril dernier, le CBE a entrepris plusieurs chantiers durant l'été afin d'améliorer la qualité de l'eau de ce sous-bassin versant. Rappelons que ce projet, d'une durée de trois ans, est réalisé principalement grâce à l'appui financier d'Environnement Canada, ainsi qu'à la participation volontaire des résidents et producteurs agricoles du bassin versant.

POUR UN RETOUR POSSIBLE DE L'OMBLE DE FONTAINE EN SECTEUR AGRICOLE!

Soutenu par le Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras (CMVRLB), le CBE œuvre depuis plusieurs années à l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques, principalement pour l'omble de fontaine (truite mouchetée) à la tête de la rivière Le Bras. Cette année encore, 10 seuils-frayères ont été aménagés, mais cette fois dans la Décharge et son principal tributaire, à Saint-Isidore (figure 1). Ces aménagements ont été rendus possibles grâce à la participation de M. André St-Pierre, de la Société Forestière Grégoire SENC et de la Ferme Vertex Inc., qui ont tous participé aux travaux et fournis des matériaux et équipements pour leur confection. Les seuils-frayères auront pour effet de dynamiser le cours d'eau et offrir aux ombles de fontaine les abris, l'oxygène, la nourriture et les frayères nécessaires pour combler leurs besoins vitaux. Nous avons également procédé au nettoyage léger du cours d'eau, c'est-à-dire aux prélèvements des débris et des branches nuisant à la libre circulation de l'eau et des poissons (figure 2).

Devant l'ampleur des travaux à réaliser cet été, le CBE a embauché deux étudiants d'été, en plus de recourir aux services des jeunes de la Coopérative jeunesse de service de St-Anselme (CJS) (figure 3). Dix seuils-frayères supplémentaires et du nettoyage léger sont encore au programme l'été prochain.



Fig.1. Seuil-frayère aménagé dans un tributaire de la Décharge à St-Isidore.



Fig.2. Embâcle retiré durant le nettoyage léger du cours d'eau.



Fig.3. Aménagement d'un seuil-frayère avec les jeunes de la CJS de Saint-Anselme.

Réhabilitation environnementale-Décharge de la Grande Ligne Plusieurs réalisations pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques en 2012 (suite)

Il y a tout à espérer que les 14 600 alevins de truites queensemencés par le CBE cet automne sauront en mesure de bénéficier de ces aménagements (figure 4). Notons également que parmi nos efforts de réintroduction de l'omble de fontaine dans ce bassin versant, nous comptons aussi sur la participation des écoles primaires de St-Anselme et St-Lambert qui participent au **programme éducatif O.P. Hercule**. Dans le cadre de ce projet, deux classes du primaire ont reçu des incubateurs à ombles de fontaine. Les poissons ont été remis à l'eau dans la Décharge plus tôt cet été. Cette activité scolaire sera reconduite au mois de mars 2013.

DES EFFORTS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Avec l'appui de plusieurs producteurs agricoles de la zone de projet, le CBE a entrepris la **revégétalisation des principaux tributaires** ainsi que du cours principal de la Décharge de la Grande-Ligne. C'est ainsi qu'environ 960 mètres linéaires de cours d'eau et 1 500 mètres carrés de terres en friche en bordure de cours d'eau ont été revégétalisés. En comptant le remplacement des arbres morts plantés l'année dernière, on estime avoir planté 2 000 arbres et 250 arbustes cette année.

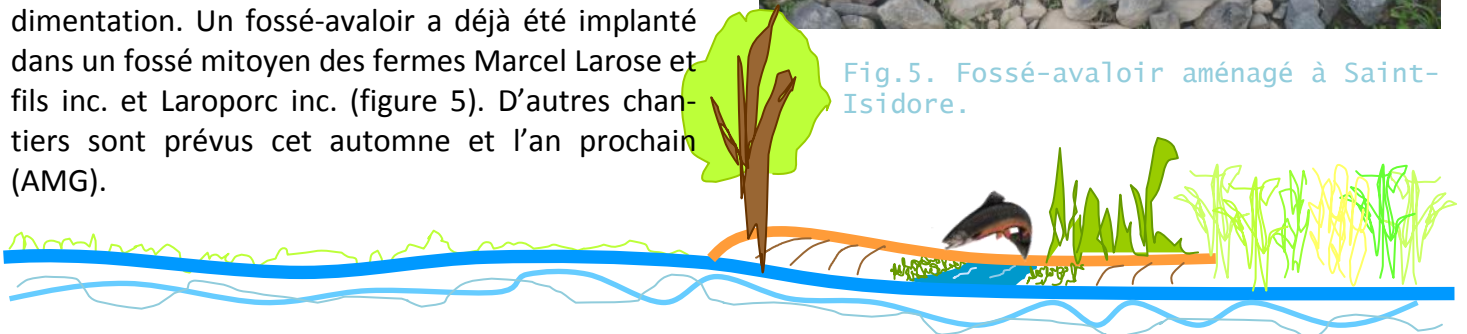
Nous avons également entrepris des démarches avec certains producteurs du bassin de la Décharge pour **l'implantation de fossés-avaloirs**. Ces structures hydro-agricoles ont pour but de diminuer l'érosion des champs agricoles, par la diminution des crues et la sédimentation des particules de sol dans les fossés transformés en bassin de sédimentation. Un fossé-avaloir a déjà été implanté dans un fossé mitoyen des fermes Marcel Larose et fils inc. et Laroporc inc. (figure 5). D'autres chantiers sont prévus cet automne et l'an prochain (AMG).



Fig.4. Ensemencement d'alevins d'omble de fontaine réalisé à Saint-Isidore.



Fig.5. Fossé-avaloir aménagé à Saint-Isidore.



Mise en valeur piscicole dans les cours d'eau Grâce à un don de 22 000 jeunes truites mouchetées, Le CBE ensemence un cours d'eau agricole de l'Etchemin

Par Véronique BROCHU, technicienne de la faune au CBE, 7 novembre 2012

Le lundi 5 novembre dernier, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) a profité d'une belle opportunité offerte par la *Pisciculture des Monts de Bellechasse* de Saint-Damien-de-Buckland afin de valoriser la faune piscicole de son territoire. En effet, 22 000 alevins d'Omble de fontaine ont été ensemencés dans le bassin versant du ruisseau Fourchette, un affluent de la rivière Le Bras, qui se déverse dans l'Etchemin.

En 2010, le bassin versant du ruisseau Fourchette a été sélectionné comme zone d'intervention prioritaire phosphore (ZIPP) par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier finance le *projet du Ruisseau Fourchette* coordonné par Mme Elise Fortin, conseillère en agroenvironnement au sein de l'équipe du CBE. Ce projet a comme objectif l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole et permet aux agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement pour réaliser des ouvrages hydro-agricoles, améliorer leurs pratiques culturales et participer à l'effort de revégétalisation du bassin versant du ruisseau Fourchette.

De plus, un tributaire du ruisseau Fourchette, la *Décharge de la Grande-Ligne*, fait l'objet depuis 2011 d'un projet de réhabilitation environnementale financé par Environnement Canada et coordonné par Mme Anne-Marie Gosselin, biologiste au CBE. Des plantations, du marquage de bandes riveraines, du nettoyage léger, des projets scolaires, des aménagements fauniques et des fossés-avaloirs sont réalisés chez plusieurs propriétaires forestiers et agricoles de Saint-Isidore et de Saint-Henri.

Depuis quelques années, le CBE met en place plusieurs actions pour que la rivière Etchemin de même que plusieurs de ses tributaires, dont la rivière Le Bras et son ruisseau Fourchette soit plus saine et poissonneuse. L'ensemencement de l'Omble de fontaine dans le ruisseau Fourchette a comme objectif le retour de cette espèce, puisqu'elle n'y est plus présente naturellement (VB).



Sur les photos: Véronique Brochu et Anne-Marie Gosselin du CBE effectuent la mise à l'eau des alevins de truites dans plusieurs secteurs du ruisseau Fourchette.



Sur la photo: Petit aménagement faunique sous forme de seuil récemment réalisé par l'équipe du CBE et qui a fait l'objet d'un ensemencement de truites en novembre 2012.

Programme d'amélioration des connaissances sur les populations de poissons de la Zone Etchemin | Lévis-est

Des captures prometteuses

Par Véronique BROCHU, technicienne de la faune, CBE, novembre 2012

Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) est heureux des résultats du déploiement des stations de pêche pour la saison 2012 dans les bassins versants de la Zone Etchemin & Lévis-Est.

Cette année, l'emploi d'un verveux comme engin de pêche a facilité les captures aux endroits non propices à l'installation d'une bourolle. Concernant l'omble de fontaine, sa présence a été confirmée dans des aménagements fauniques réalisés en 2011 dans le bassin versant de la rivière Le Bras ainsi que dans trois affluents de la rivière Etchemin.

La saison 2012 encourage l'équipe du CBE à poursuivre ses efforts pour rétablir la population dans le bassin de la rivière Le Bras à Saint-Isidore, puisque **l'omble de fontaine utilise des aménagements fauniques réalisés en 2011**. Cela n'aurait été possible sans le soutien du *Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras* (CMVRLB).

Cependant, malgré les campagnes réalisés depuis 2009, aucune truite mouchetée n'a été retrouvée dans le sous-bassin versant du ruisseau Fourchette, son principal tributaire. Des efforts de pêche seront toutefois entrepris dans les prochaines années suite auxensemencements réalisés dans ce secteur, notamment avec les écoles primaires.

Également, nous avons confirmé la présence de la truite mouchetée dans trois tributaires de la rivière Etchemin dans les secteurs de Sainte-Claire et Saint-Malachie (VB).



Le verveux est un outil de pêche utilisé par l'équipe du CBE.



Ombles de fontaine capturés à Saint-Isidore.

LES ORGANISMES DE BASSIN DE LA RÉGION ÉQUIPÉS POUR LA PÊCHE

En août et septembre 2012, une série de pêches électriques ont été réalisées par le personnel du CBE dans le cadre régional inter-OBV de Chaudière-Appalaches financé par la Fondation de la Faune du Québec de même que la *Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches* via une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce second projet vient ainsi bonifier les connaissances actuelles du CBE quant à la répartition du poisson sur le territoire, dans le cas présent, de la zone d'intervention du CBE qui s'étend sur deux secteurs: l'Etchemin et Lévis-est. Il est à mentionner que cette initiative s'est aussi étendue à de nombreux autres cours d'eau de la région grâce à un partenariat établi entre les neuf OBV de Chaudière-Appalaches.



Des professionnels du CBE utilisent la pêche électrique afin de répertorier les poissons dans plusieurs secteurs de la région de la Chaudière-Appalaches.

Saint-Damien-de-Buckland L'eau du lac Dion se clarifie

Par Serge LAMONTAGNE, Le Progrès de Bellechasse-Etchemins, 25 septembre 2012

Les travaux réalisés depuis quelques années afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac Dion, à Saint-Damien, commencent à porter leurs fruits.

La présidente du *Comité de restauration du lac Dion*, Véronique Brisson, souligne que la clarté de l'eau du lac s'est maintenue tout l'été, et ce, malgré la chaleur persistante. « Cette nouvelle réjouit tout le monde, en particulier les riverains qui ont travaillé fort depuis six ans pour mettre en place un plan directeur visant la restauration de leur lac », souligne Mme Brisson.

Cette dernière mentionne que la qualité de l'eau du lac s'améliore de façon évidente. Les étudiants en Génie des eaux de l'Université Laval (Péageux), partenaires du Comité de restauration du lac Dion depuis 2007, le confirment. Ceux-ci ont procédé à l'analyse physico-chimique du lac et se sont impliqués dans la caractérisation de la bande riveraine, par la mesure et la photographie des rives en 2010.

Les données ont été remises à la MRC de Bellechasse et à la municipalité, qui, en retour, les ont présentées aux propriétaires riverains qui sont maintenant au fait des correctifs à apporter sur leurs propriétés respectives. La compilation des données recueillies a permis de réaliser que **78 % des riverains « ont déjà atteint l'objectif d'avoir trois mètres d'ouverture sur le lac. »**

Par ailleurs, Mme Brisson ajoute que près de la moitié des riverains dont la propriété est plus de dix mètres de la rive, respectaient la nouvelle directive d'élargir à cinq mètres la bande riveraine à cinq mètres. « Cette proportion de riverains proactifs est, dans les faits, plus élevée puisqu'un grand nombre n'ont qu'à ajouter un mètre à leur bande riveraine, ou une partie de la rive. En 2011, vingt cinq riverains ont également profité de l'offre d'arbustes à rabais, pour en ajouter sur leur propriété, De plus, des arbres gratuits sont aussi offerts par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE). »



Sur la photo: Les étudiants de l'Université Laval en Génie des eaux (Péageux) lors d'une visite sur le lac Dion, à St-Damien.

L'élargissement de la bande riveraine étant une mesure très efficace pour filtrer les eaux de ruissellement, Mme Brisson croit que tous les riverains devront faire leur part. Après six années d'information et d'aide concrète et financière aux riverains, l'assemblée générale des riverains a demandé à la municipalité de Saint-Damien et la MRC de Bellechasse de mettre en place un règlement indiquant les obligations pour tous et les délais pour procéder aux travaux. Ce règlement est en vigueur depuis le 17 septembre dernier.

AUTRES FACTEURS

Toujours selon Mme Brisson, l'amélioration de la qualité de l'eau dépend aussi d'autres mesures mises en place comme les fosses hermétiques pour la toilette, interdiction d'utiliser des engrais et pesticides, ententes avec les producteurs agricoles pour réduire l'impact des fertilisants au maximum, limitation du développement pour les producteurs forestiers, suivi rigoureux pour protéger la bande riveraine existante sur dix mètres, installation de trois puits d'absorption près des chemins d'accès.

« Malgré les contraintes qu'amènent ces mesures, les riverains les trouvent plus acceptables dans la perspective d'une vision à long terme et en pensant aux générations futures qui pourront encore profiter de la richesse naturelle du lac Dion. » (SL).

Lac-Étchemin

L'équilibre naturel du lac Étchemin menacé

Par André POULIN, journaliste, La Voix du Sud, 10 octobre 2012

Baromètre de l'état de santé du lac Étchemin, la situation de sa population indigène de touladi n'est pas catastrophique, mais n'est pas bonne non plus en raison notamment du rétrécissement de son habitat résultant du réchauffement de l'eau du lac et de l'apport de sédiments et de fertilisants imputables notamment aux eaux de ruissellement.

Ce constat est celui de Luc Major, biologiste au ministère des Ressources naturelles, et de Pierre-Yves Collin, technicien de la faune à ce même ministère, qui ont effectué en 2009 une étude de l'état de santé du lac Étchemin et de sa population de touladis (truites grises), étude dont ils ont livré les résultats à la trentaine de personnes qui ont répondu à l'invitation de l'[Association de protection du lac Étchemin \(APLE\)](#) d'assister à la conférence sur l'état de santé du lac Étchemin et de sa population de touladis, présentée au Club nautique de Lac-Étchemin, le vendredi 28 septembre, à sa demande.

D'entrée de jeu, M. Major a précisé que bien qu'ils datent de trois ans les résultats de cette première étude normalisée à être menée au lac Étchemin, n'en demeuraient pas moins d'actualité.

Articulée autour de prises d'échantillons d'eau et de pêches expérimentales notamment avec l'installation de 10 filets pendant une nuit dans l'habitat du touladi soit dans le 26 % du lac ayant une concentration d'oxygène d'au moins 5 ppm et une température de moins de 12 degrés Celsius, **cette étude démontre une cote trophique allant de d'oligo-mésotrophe à mésotrophe ce qui est symptomatique d'un engorgement du lac et d'un enrichissement au phosphore** possiblement imputables à la fertilisation des berges puisque les installations septiques des résidences et chalets présents autour du lac seraient conformes. **On note aussi un réchauffement significatif de l'eau en été**, qui s'explique par la dévégétalisation des bandes riveraines du lac et de ses tributaires.

DES CONSTATS CONCLUANTS

À la suite de ces constatations, les chercheurs concluent que **l'habitat du touladi se rapetisse** et se trouve ainsi réduit à 26 % de la superficie du lac, ce qui facilite la vie des pêcheurs qui peuvent ainsi localiser plus facilement l'habitat du touladi et augmenter de ce fait leurs chances de capture. Dans les faits, ce succès de pêche est toutefois inversement proportionnel à la densité des poissons présents dans le lac puisque ceux-ci sont forcément concentrés dans



Sur la photo : Jeannot Ruel et Martin Roy, deux anciens membres du C.A. de l'APLE et son actuel président, Daniel Poulin, entourent Pierre-Yves Collin, technicien de la faune au ministère des Ressources naturelles, et Luc Major, biologiste à ce même ministère.

la partie du lac au-dessus de 18 mètres, et en dessous de 10 mètres, puisqu'**ailleurs l'eau est soit insuffisamment oxygénée ou trop chaude.**

Compte tenu de la situation précaire du touladi à laquelle la pêche sportive contribue, **les chercheurs recommandent de poursuivre la revégétalisation des rives du lac**, qui s'est accentuée au cours des dernières années dans la foulée du mandat confié en 2009 à l'Escouade lacs du [Conseil de Bassin de l'Étchemin](#) par le conseil municipal de Lac-Étchemin. Depuis, un rapport individualisé de la bande riveraine des terrains bordant le lac a été remis à chacun des propriétaires qui se devaient de se conformer aux recommandations de l'[Escouade lacs](#) dans les deux années qui suivirent. En septembre, le conseil de Lac-Étchemin a d'ailleurs donné un deuxième mandat à l'Escouade Lacs afin de vérifier si les propriétaires riverains ont donné suite aux recommandations qui leur avaient été faites.

Selon la réponse des propriétaires, la municipalité pourrait adopter une réglementation forçant les propriétaires récalcitrants à se conformer, ce qui plaira sûrement à l'APLE et à son président Daniel Poulin. Ce dernier souhaite d'ailleurs profiter du dépôt de cette étude sur la santé de lac Étchemin et de sa population de touladi pour obtenir du conseil qu'il régisse l'utilisation des pesticides et fertilisants sur les berges du lac. Quant à la possible limitation de l'utilisation des bateaux à moteur et de leur vitesse de circulation sur le lac, la question a aussi été posée lors de cette soirée mais la difficulté d'appliquer quelque réglementation à cet effet rend selon le maire Harold Gagnon impossible l'adoption de mesure en ce sens (AP).

L'APLE sensibilise au risque d'introduire des indésirables dans le lac

Le lac Etchemin constitue le principal plan d'eau du bassin versant de la rivière Etchemin et est une composante importante et vitale pour de nombreux plaisanciers de la région.

En juin dernier, à l'instar de plusieurs autres associations de protection de lacs en province, l'Association de protection du lac Etchemin, l'APLE, a participé à une campagne de sensibilisation vi-

sant à limiter l'introduction d'espèces aquatiques invasives dans les plans d'eau.

Ainsi, un panneau d'information a été installé sur la propriété du Club nautique Lac-Etchemin, à proximité de la rampe de mise à l'eau. Il agit d'outil de sensibilisation auprès de des plaisanciers et pêcheurs qui désirent profiter du lac Etchemin. Ces derniers doivent s'assurer que leur embarcation est propre et exempte de tous résidus pouvant provenir d'un autre plan d'eau (CR).



Panneau d'information installé au Club nautique en juin 2012.

Mieux vaut se prémunir contre l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes dans le lac Etchemin que d'essayer d'en guérir !



Ville de Lévis

Plusieurs citoyens du quartier Pintendre de Lévis ont répondu à l'appel de la Ville de Lévis et du CBE le samedi 22 septembre, pour une première corvée de nettoyage des berges.

En tout une vingtaine de personnes ont participé à la corvée, dont plusieurs membres du 118e Groupe Scouts de Pintendre et quelques citoyens.

C'est armé de gants et de grands sacs noirs qu'ils se sont attaqués aux berges du ruisseau qui sert de décharge au lac Baie d'or, un affluent de la rivière des Coutures.

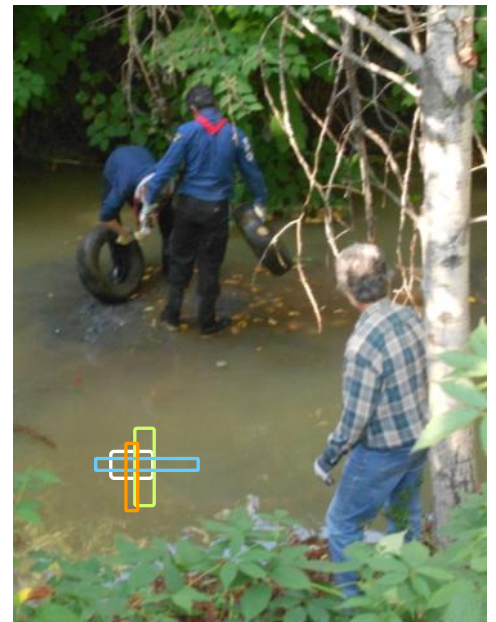
Si les personnes présentes ont ramassé plusieurs canettes et morceaux de papiers, ils ont aussi dû

Quartier Pintendre, Ville de Lévis Corvée nettoyage des berges réussie

faire face à des planches de bois, des dalles d'interbloques, des pneus de voiture et même un poteau d'éclairage résidentiel.

Tout comme les bénévoles de Pintendre, lors de la semaine du 15 au 22 septembre, plusieurs autres riverains ayant la revitalisation des berges et des cours d'eau à cœur se sont mobilisés pour le **Grand nettoyage des rivages canadiens** qui avait lieu partout dans le pays.

Le *Grand nettoyage des rivages canadiens* s'échelonne sur une semaine jusqu'au 23 septembre, et incite la population à agir au sein même de sa communauté pour contribuer à la préservation des écosystèmes aquatiques fragiles (CR).



Le 22 septembre dernier, des scouts et des bénévoles de Pintendre ont nettoyés la décharge du lac Baie d'or. Ils y ont retirés nombre de déchets dont quelques pneus, comme le montre la photo ci-dessus.

NE TRAÎNEZ PAS VOS BIBITTES de lac en lac!

Vous risquez de contaminer
nos lacs et nos rivières.



ATTENTION!

- 1 **Videz** l'eau de cale et du vivier loin du plan d'eau.
- 2 **Retirez** les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et **jetez-les** loin du plan d'eau.
- 3 **Nettoyez** bien remorque, bateau et autres équipements.
- 4 **Répétez** l'opération à chaque fois.

Pour commander un
exemplaire de ce
panneau, contac-
tez le CBE au 418
-885-0043.



Présence remarquée de la Berce du Caucase dans la région Ne vous laissez pas bercer !

Par Carole ROUILLARD, directrice générale du CBE, novembre 2012.

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), une plante exotique envahissante et hautement toxique, présente dans la province depuis 1990, fait couler de l'encre. Des récents échanges avec la communauté etcheminoise ont permis de constater que la présence de cette plante devenait de plus en plus visible sur le territoire. Le CBE doit être interpellé par la question notamment parce que cette dernière semble vouloir s'incruster sur les berges de certains de nos cours d'eau.

De port majestueux et spectaculaire (le plant peut atteindre cinq mètres de hauteur), la berce du Caucase est attrayante pour les jardiniers amateurs qui l'utilisent dans leurs aménagements paysagers. C'est d'ailleurs de cette façon que la plante a été introduite. Cependant, la berce du Caucase représente un risque pour la santé et pour la biodiversité.

Toutefois, impossible de cohabiter avec cette plante. La sève de la berce du Caucase contient une toxine qui, lorsqu'elle est activée par le soleil, rend la peau très sensible et provoque des blessures semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Cette plante fait ainsi partie de plusieurs programmes de gestion écoresponsable à la grandeur du Québec.

Il est important de ne pas confondre la berce du Caucase avec la berce laineuse, sa proche cousine native du Québec (voir tableau en page suivante). Cette dernière ne fait pas partie des recommandations de contrôle, mais elle est toutefois tout aussi envahissante.



Cette plante doit être éradiquée avec vigueur parce qu'elle est nuisible pour la santé des populations ainsi que de la biodiversité.

PRÉCAUTIONS

Lorsque vous croyez être en présence de la berce, du Caucase ou laineuse, il vous faut d'abord prendre quelques précautions. La berce laineuse possède aussi une toxine, mais qui est beaucoup moins puissante. Dans tous les cas, il vaut mieux porter des vêtements longs, des bottes, des gants et des lunettes de protection. Ainsi habillé, vous pourrez observer la plante en toute quiétude. Servez-vous de l'encadré suivant pour vous aider dans votre identification.

DÉCLARATION DE SA PRÉSENCE

En présence de berce du Caucase ou en cas de doute, contactez directement votre municipalité ou au Conseil de bassin de la rivière Etchemin au 418 885-0043 qui verra à confirmer la présence de la plante et ainsi que de déclarer sa présence aux autorités compétentes (CR).

Présence remarquée de la Berce du Caucase dans la région Ne vous laissez pas bercer ! (suite)

Berce du Caucase

H. mantegazzianum

Berce laineuse

H. lanatum

Hauteur du plant



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

2-5 mètres



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

1-3 mètres

Inflorescence



PHOTO: MARIÉ JOSÉE SIMARD, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Ombelle principale composée de 50 à 150 rayons
Diamètre des ombelles de 20-50 cm
Fleurs blanches parfois roses



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Ombelle principale composée de 15 à 50 rayons
Diamètre des ombelles de 15-20 cm
Fleurs blanches parfois roses

Tige



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Poils blancs rudes, épars, présents surtout à la base des tiges foliaires
Taches rouge framboise à violet, nombreuses, bien définies et étendues
Tige robuste, cannelée, creuse
Diamètre de 4-10 cm



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Poils blancs, souples recouvrant la tige entière, aspect feutré
Taches rouge framboise à violet, peu nombreuses ou parfois absentes, diffuses
Tige robuste, cannelée, creuse
Diamètre de 4-10 cm

Feuille



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Divisée en 1 à 3 folioles, profondément découpée et dentée
Pétioles des folioles inférieures de moins de 10 cm



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Divisée en 3 à 5 folioles, moins découpée et moins dentée
Pétioles des folioles inférieures de plus de 10 cm

Feuille, face inférieure



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Lisse à légèrement écailleuse, peut porter des poils blancs et rudes, épars



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Recouverte de poils blancs souples et laineux, abondants, texture feutrée



C.R.R.E.
Comité de Restauration
de la Rivière Etchemin

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin se dissout officiellement

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) mettra officiellement fin à ses opérations le 31 décembre prochain. Ce n'est pas de gaité de cœur que les administrateurs de l'organisme ont dû se résoudre à dissoudre l'organisme mardi soir, celui-ci n'obtenant plus les appuis financiers nécessaires à sa mission.

Les résultats décevants de la campagne de financement 2012-2015 du C.R.R.E., qui a été entreprise en février 2012, explique selon M. Lemieux cette décision du conseil d'administration. Faute de pouvoir financer le salaire de sa permanence pour gérer les différents programmes et services chapeautés par la C.R.R.E., son conseil d'administration a décidé de se retirer et de passer la main à d'autres organisations a mentionné M. Lemieux.

Ce dernier est notamment en attente d'une réponse du Conseil de bassin de l'Etchemin (CBE) à sa demande de prise en charge du programme fédéral ÉcoAc-

tion pour l'aménagement du corridor vert de l'Etchemin grâce auquel plus de 40 000 arbres ont été plantés dans les bandes riveraines de la rivière Etchemin et ses tributaires au cours des deux dernières années. Le programme "Histoire de saumon", dispensé dans les écoles, pourrait aussi être proposé au CBE.

Les canots mis en location par la C.R.R.E. au relais touristique de Saint-Léon ont aussi été vendus au cours des dernières semaines à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, qui se chargera désormais de gérer ce service de location de canots. La Fête de la pêche pourrait être prise en charge par les municipalités de Saint-Léon et Sainte-Claire, enfin, le circuit de pêche sera offert aux municipalités de Lac Etchemin et Saint-Odilon puisque les haltes se trouvent sur leur territoire.

Les membres présents à l'assemblée ont dit souhaiter que la rivière Etchemin fasse toujours objet d'une attention particulière, que son importance soit la même et que la sensibilisation se poursuive (EG).

Les eaux souterraines à l'étude en Chaudière-Appalaches

Une quarantaine de personnes en provenance de 25 organisations ont assisté mardi dernier à une rencontre à Scott pour le démarrage du "Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Chaudière-Appalaches".

L'objectif du programme est de dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec dans le but de protéger et d'assurer la pérennité de la ressource.

Les retombées du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Chaudière-Appalaches seront multiples : transfert des connaissances aux instances régionales, utilisation de l'information en aménagement du territoire, gestion de l'eau souterraine, recherche de sources d'alimentation en eau potable, etc.

Ce projet d'étude est sous la responsabilité de M. René Lefebvre, professeur-chercheur en hydrogéologie à l'Institut national de recherche scientifique - Centre Eau Terre Environnement (INRS-ETE). M. Jean-Marc Ballard

assure la coordination pour le volet scientifique et technique au sein de l'INRS, tandis que Mme Marie-Hélène Cloutier agit à titre de coordonnatrice régionale pour le volet communication avec les autres partenaires du projet.

Le projet est mis en œuvre grâce à la participation financière de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches pour un montant de 150 000 \$. Les OBV de la région, les MRC et l'IRDA contribuent pour l'équivalent de 150 000 \$. Pour sa part, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), y investit 1 200 000 \$ (MHC).



Marie-Hélène Cloutier agira à titre de coordonnatrice régionale pour le projet.

Gestion intégrée de l'eau en région Les OBV de Chaudière-Appalaches unissent leurs forces

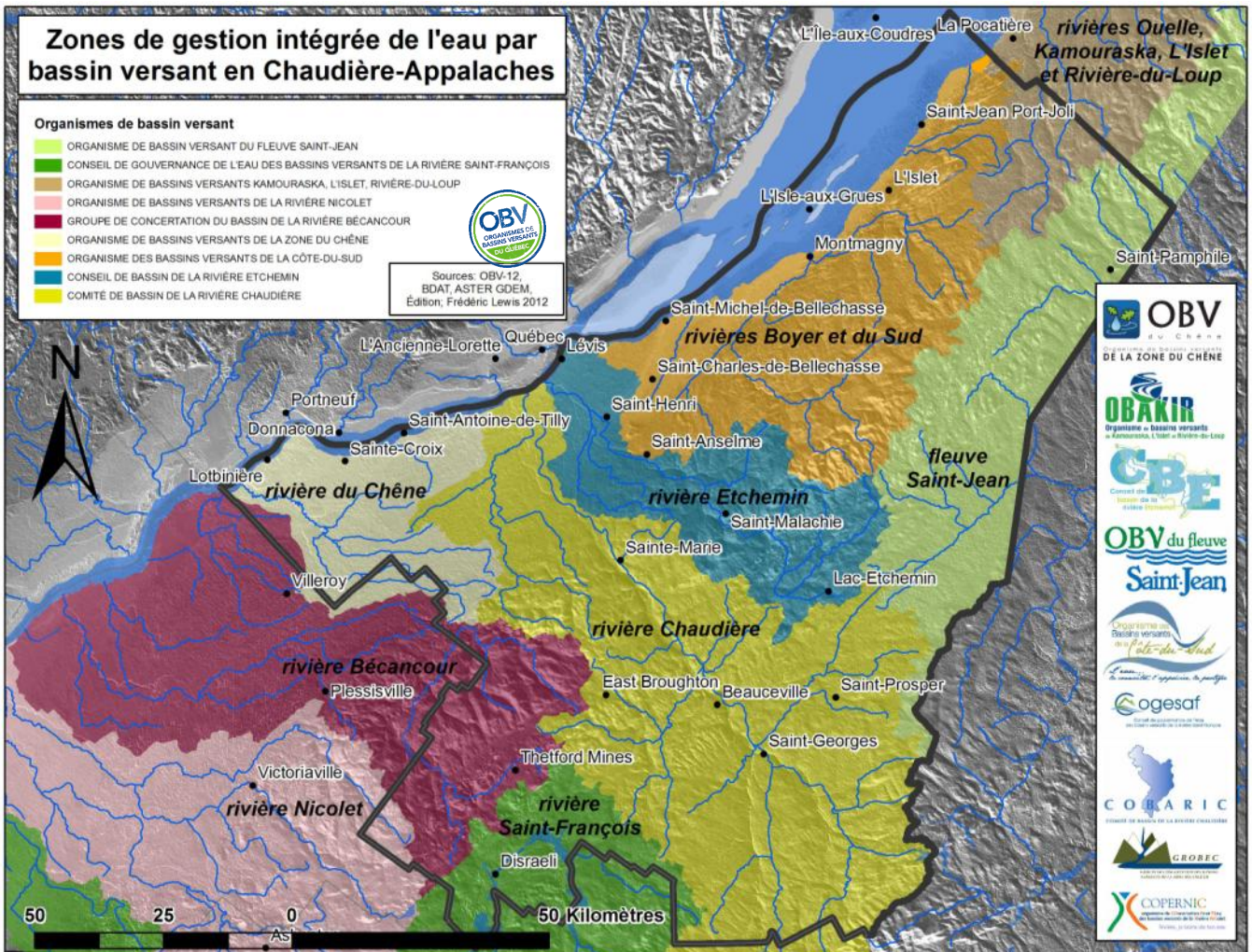
Afin d'obtenir une reconnaissance accrue en Chaudière-Appalaches, les neuf organismes des bassins versants de ce territoire ont décidé d'unir leurs forces. La décision a été prise à l'occasion du Rendez-vous provincial qui a eu lieu les 26 et 27 octobre dernier à Rimouski.

En plus de maintenir le contact entre les neuf entités, ce regroupement permettra notamment le transfert d'information, la création d'alliance stratégique, le développement de partenariat, le partage des expertises et des ressources propres à chaque OBV ainsi qu'une reconnaissance accrue des OBV auprès des diverses instances régionales.

Comme première action, le regroupement mettra en place une Table régionale sur l'eau qui aura pour mission de réunir les acteurs concernés par la ges-

tion de l'eau dans la Chaudière-Appalaches. Cette Table se vaudra un lieu d'échange et permettra de développer une vision régionale de la gestion de l'eau. Elle permettra aussi de faciliter l'implication des acteurs régionaux dans la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau.

Les OBV concernés sont le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ), l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne), l'Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (J-F V).



Actualités locales

L'ESCOUADE LACS SERA DE RETOUR À L'AUTOMNE 2012 À LAC-ETCHEMIN

La municipalité de Lac Etchemin et le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) renouvelle le mandat de l'Escouade Lacs pour l'automne 2012

La démarche nécessitera un bilan quant à l'état actuel de la bande riveraine du lac Etchemin, notamment en regard des aménagements naturels de protection qui devaient être réalisés par les riverains eux-mêmes depuis le passage de la première unité de l'Escouade Lacs en 2009. Un rapport sera ensuite remis au Conseil municipal afin qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la suite à donner au cours des prochaines années sur la nécessité de poursuivre les mesures préventives et de sensibilisation ou bien la mise en place d'une réglementation.

(La Voix du Sud, 10 septembre 2012)

Rappelons que l'Escouade Lacs a été mise en place à l'été 2009, permettant ainsi à l'équipe du CBE d'effectuer une caractérisation précise de l'état de la bande riveraine sur chaque propriété ceinturant le lac Etchemin. Au total, 255 cahiers du propriétaire riverain avaient été conçus et livrés à chaque propriétaire riverain. Par la suite, un bilan de l'état des berges du lac avait été réalisé et présenté à la population de même qu'au Conseil municipal. Au cours des deux dernières années, des cliniques-conseils sur la revégétalisation des berges de même que des journées de distribution d'arbres et d'arbustes ont été tenues annuellement, le tout afin de faciliter la prise en charge par les riverains de la renaturalisation de leur bande riveraine.

DES TRAVAUX EFFICACES SUR LA RIVIÈRE FOURCHETTE

Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) a profité d'une belle opportunité offerte par la Pisciculture des Monts de Bellechasse de Saint-Damien afin de valoriser la faune piscicole de son territoire. En effet, 22 000 alevins d'omble de fontaine ont été ensemencés, le lundi 5 novembre dernier, dans le bassin versant du ruisseau Fourchette, un affluent de la rivière Le Bras, qui se déverse dans l'Etchemin.

En 2010, le bassin versant du ruisseau Fourchette a été sélectionné comme zone d'intervention prioritaire phosphore (ZIPP) par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier finance le projet du Ruisseau Fourchette qui a comme objectif l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole et permet aux agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement pour réaliser des ouvrages hydro-agricoles, améliorer leurs pratiques culturales et participer à l'effort de revégétalisation du bassin versant du ruisseau Fourchette.

De plus, un tributaire du ruisseau Fourchette, la Décharge de la Grande-Ligne, fait l'objet depuis 2011 d'un projet de réhabilitation environnementale financé par Environnement Canada. Des plantations, du marquage de bandes riveraines, du nettoyage léger, des projets scolaires, des aménagements fauniques et des fossés-avaloirs sont. L'ensemencement de l'omble de fontaine dans le ruisseau Fourchette a comme objectif le retour de cette espèce, puisqu'elle n'y est plus présente naturellement.

(La Voix du Sud, 14 novembre 2012)

CONDAMNATIONS ENVIRONNEMENTALES PUBLIÉES PAR ENVIRONNEMENT QUÉBEC

LES COMPOSTS DU QUÉBEC INC. DOIVENT VERSER UNE SOMME DE PLUS DE 5 077 \$, POUR AVOIR ENFREINT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Le 18 mai 2012, l'entreprise Les Composts du Québec inc. dont le siège social est situé à Québec, a été déclarée coupable de deux infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Entre le 26 octobre et le 28 octobre 2009, à Saint-Henri, l'entreprise a omis de respecter les conditions prévues à l'autorisation délivrée par le ministère quant à l'exploitation de son ouvrage en excédant la hauteur maximale permise pour l'entreposage de matières organiques sur l'aire de compostage, contrevenant ainsi à l'article

123.1 de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#).

De plus, l'entreprise étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant entre le 2 novembre et le 13 novembre 2009, a omis d'en aviser le ministre sans délai, contrevenant cette fois à l'article 21 de cette même loi.

L'entreprise Les Composts du Québec inc. a été condamnée à verser une amende de 4 300 \$ et doit, en plus des frais judiciaires, rembourser les frais de poursuite, soit un montant de 777,00 \$.

Actualités régionale

LE COBARIC INITIE DES PÊCHEURS EN HERBE

C'est avec enthousiasme que 40 enfants de l'école Mgr Feuiltault ont été initiés aux rudiments de la pêche en participant à l'activité de Pêche en herbe organisée par le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) sur la rivière du Bois à Sainte-Marie. Ce sont les bénévoles d'expérience de la Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée (FSTM) qui ont guidé les enfants dans l'apprentissage des techniques de la pêche.



(COBARIC, 8 juin 2012)

L'OBV DE LA CÔTE-DU-SUD À LA RECHERCHE DES PLANTES AQUATIQUES DE NOS LACS

L'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV) a caractérisé, durant l'été 2012, les plantes aquatiques de neuf lacs de son territoire afin d'acquérir de l'information.

Les 9 lacs concernés sont le lac Beaumont, le lac St-Charles, le lac Vert, le lac-aux-Canards et le lac Crève-Faim (dans la MRC de Bellechasse), le lac des Plaines, le lac Bringé, le lac Isidore et le lac d'Apic (dans la MRC de L'Islet).

C'est grâce au financement de l'Opération Bleu-Vert, qui vise à protéger les plans d'eau et prévenir l'apparition de cyanobactéries, que cette caractérisation a été rendue possible et aussi grâce à la collaboration des Associations de protection des lacs visés. Une croissance excessive de plantes aquatiques ou une diminution de la diversité des espèces peut être symptomatique de la détérioration de l'écosystème selon l'organisme qui estime souhaitable de limiter les apports en nutriments pour limiter une prolifération de celles-ci.

Les résultats issus de cette caractérisation permettront d'obtenir une base de données sur les communautés de plantes aquatiques des lacs.

(La Voix du Sud, 19 septembre 2012)

LE PARC RIVERAIN DE LA BOYER S'ENRICHIT DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

L'Association des amis du Parc riverain de la Boyer a procédé, le dimanche 23 septembre, à l'inauguration des 14 panneaux d'interprétation, installés à son initiative dans ce parc jouxtant le noyau urbain de Saint-Charles.

Le projet aura aussi parmi l'aménagement du chemin d'accès, d'un stationnement, d'un sentier pédestre, la plantation d'arbres et d'arbustes ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers dans ce parc qui s'étend sur un terrain de 9 hectares longeant la rivière Boyer.



(La Voix du Sud, 10 octobre 2012)

UN PROJET DE 100 000 \$ AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

Un important projet de préservation et de valorisation de la biodiversité, évalué à 100 000 \$, sera prochainement réalisé au Grand lac Saint-François. Le tout visera plus particulièrement la protection de l'habitat des espèces de poisson d'intérêt sportif.

La Fondation de la faune du Québec remettra ainsi une aide de 50 000 \$ afin de mener à terme ce projet, à laquelle s'ajoute une contribution équivalente du milieu.

Cette action fera en sorte d'identifier les enjeux environnementaux associés à cette étendue d'eau tout en étant axée sur la mise en valeur de la biodiversité, l'exploitation responsable des ressources halieutiques et le développement de l'écotourisme. Le projet favorisera également la pérennité des populations de poissons en plus de permettre la protection de la biodiversité.

(La Tribune, 20 juin 2012)

Actualités régionales

CONSULTATION SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le tout nouveau conseil de l'eau du Nord-de-la-Gaspésie entreprend une tournée de consultation pour compléter le portrait des bassins versants du territoire qui s'étend des Capucins jusqu'à la pointe de la péninsule.

Le conseil, qui possède déjà d'importantes données hydrologiques et des caractéristiques physiques des bassins versants, a besoin de cette consultation pour obtenir des informations sur des particularités que seuls les résidents connaissent et sont en mesure de partager.

La directrice du conseil, Suzanne Fournier, a bon espoir que la population saura aussi proposer des idées novatrices pour protéger les cours d'eau. « On va demander aux gens de se projeter dans l'avenir, 20-30 ans, puis nous dire à quoi la ressource eau, tout ce qui concerne l'eau, ressemble dans 20-30 ans », explique Mme Fournier.

La participation du public est aussi très importante puisqu'elle influencera le contenu du plan d'action prévu pour 2014. L'équipe du conseil y exposera toutes les problématiques sociales, environnementales ou économiques liées à l'eau ainsi que les actions à entreprendre.

(SRC Est du Québec, 22 octobre 2012)

DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA YAMASKA À L'AUTOMNE

Ils étaient réclamés depuis longtemps par les organismes oeuvrant à la sauvegarde de la rivière Yamaska et ils auront finalement lieu. Le ministre du MDDEP, Pierre Arcand, a annoncé hier, tel qu'anticipé, que des états généraux sur la rivière Yamaska auront lieu au cours des prochains mois, octroyant du même coup une subvention de 20 000 \$ à l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska pour l'organisation de ceux-ci.

« Le bassin versant de la Yamaska est l'un des plus étudiés au Québec et la surveillance régulière qui y est faite nous permet de bien connaître l'état la situation, a indiqué M. Arcand. Les analyses des données enregistrées au cours des 30 dernières années font état d'une certaine amélioration. Par contre, nous en convenons, c'est encore trop peu et il reste énormément de travail à faire. La Yamaska figure encore en tête d'un bien triste palmarès, celui des rivières les plus polluées. »

(La Voix de l'Est, 25 juillet 2012)

ENTENTES DE BASSINS VERSANTS EN ESTRIE

Trois ententes de bassins versants ont été signées avec les partenaires du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF). La première entente, visant l'élaboration d'un plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Magog, a été signée avec les villes de Sherbrooke et Magog ainsi qu'avec la MRC Memphrémagog. Puis, le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie (RAPPEL) et la Ville de Sherbrooke se sont engagés à élaborer un plan de gestion des eaux de pluie dans le bassin versant du ruisseau des Vignobles. Enfin, l'Association des riverains et des usagers de la rivière Magog, en collaboration avec la Ville de Sherbrooke, s'est engagée à faire des aménagements et à sensibiliser ses membres au maintien de la bande riveraine.

(La Terre de chez nous, 30 mai 2012)

DES TOILES DE JUTE DANS UN LAC POUR CONTRER UNE PLANTE ENVAHISSANTE

L'Agence de bassin-versant des 7 a installé de nouvelles toiles de jute dans l'espoir de contrer la croissance du myriophylle à épis (une plante aquatique envahissante) dans le lac Pémichangan, près de Gracefield. Le groupe qui avait déjà installé des toiles semblables en avril dernier, a poursuivi l'opération la semaine dernière dans d'autres secteurs du lac et les bénévoles de l'agence ont aussi posé des bouées et des affiches d'information. L'agence demande aux plaisanciers de ralentir dans les secteurs où la toile a été installée afin de ne pas provoquer un déplacement de cette toile, avant qu'elle ne soit bien ancrée au fond de l'eau. L'installation de toiles de jute dans le fond des lacs infestés par le myriophylle à épis est une nouvelle technique qui a fait ses preuves en Irlande, mais qui n'avait pas été essayée au Québec. La toile se dégrade au bout de trois ans et n'a donc aucun impact négatif sur la qualité de l'eau du lac, affirme l'agence.

(Le Droit, 25 juin 2012)

Actualités agricoles

LA RIVIÈRE NIAGARETTE DEVENUE UN MODÈLE DE RENAISSANCE

Il y a 10 ans à peine, la rivière Niagarette, dans l'ouest de Portneuf, n'était plus qu'une décharge polluée par les rejets des nombreuses fermes qu'elle traversait. Aujourd'hui, grâce aux efforts combinés de 32 producteurs agricoles, le cours d'eau a repris vie et l'approche retenue sert maintenant de modèle un peu partout au Québec.

La réussite de l'initiative est telle que la Niagarette, désertée par le poisson, est redevenue un milieu favorable pour la faune. En 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune a même reconnu son potentiel et, depuis, quelque 15 000 truites mouchetées y ont étéensemencées.

«Tout le monde a embarqué. Les agriculteurs ont tenu à être les leaders dans l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière. À partir de 2005 et pendant cinq ans, ils ont reboisé les rives, changé leurs méthodes de culture, diminué les rejets de leur ferme et pris des mesures pour empêcher leurs animaux d'aller dans le cours d'eau», raconte le président du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Portneuf-Ouest, Sylvain Laquerre.

Ensemble, les producteurs de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe ont investi plus de 250 000 \$ dans le projet,



sans compter le temps qu'ils ont consacré à la réalisation de travaux. Déjà, au terme de l'expérience pilote qui a bénéficié du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole et de l'appui de la CAPSA, un organisme de gestion de l'eau par bassin versant, les taux de phosphore et de coliformes fécaux avaient respectivement baissé de 60 % et de 83 % dans la Niagarette.

Pour assurer la pérennité du projet, un protocole d'entente a été signé entre la CAPSA et le syndicat de l'UPA de Portneuf-Ouest.

(Le Soleil, 19 septembre 2012)

DES AVALOIRS POUR RÉGLER LES PROBLÈMES DE RUISSELLEMENT

La ferme Cotopierre prend des mesures pour améliorer la qualité de l'eau du ruisseau Levasseur. Les aménagements réalisés dans le cadre d'un projet de gestion intégré de l'eau par bassin versant du ruisseau Levasseur qui franchit l'ensemble des terres de la ferme Cotopierre ont été dévoilés par la Fédération de l'UPA Bas-Saint-Laurent et l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

De tels aménagements ont été réalisés également dans le bassin versant du ruisseau de la Savane dans le secteur du site d'enfouissement sanitaire. Une vingtaine de producteurs agricoles exploitent leurs terres dans les deux bassins versants.

Mylène Gagnon, agronome, signale que les problèmes de qualité de l'eau ne s'expliquent pas seulement par l'activité agricole. «En gestion intégrée, on fait en sorte que chacun prenne sa part des responsabilités et on travaille collectivement à améliorer la qualité de l'eau.»

Selon Julien Secon, biologiste à l'OBVNEBSL «des aménagements de la bande riveraine et des travaux dans les champs sont réalisés pour que l'eau ne ruisselle pas en surface et entraîne les sédiments de surface.» Cette eau doit circuler plus lentement et rester plus longtemps dans les champs sans les inonder. Ainsi, des avaloirs avec bassin de captage et un réseau de drains sous terrain y sont aménagés.

(L'Avantage, 31 octobre 2012)



Actualités municipales

DES FOSSES SEPTIQUES SE DÉVERSENT DANS LA RIVIÈRE MAGOG

Plusieurs dizaines de fosses septiques déversent encore leur contenu dans la rivière Magog, en particulier en amont de la plage Lucien-Blanchard. L'an dernier, la Ville de Sherbrooke a vérifié sommairement quelque 2400 fosses septiques lors de leur vidange. Ces fosses septiques sont situées principalement dans l'arrondissement de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville. Du nombre, 47 ont été identifiées comme " ayant un rejet potentiel à l'environnement ".

Des caractérisations exhaustives ont aussi été réalisées sur 110 fosses septiques situées dans le sous-bassin versant du ruisseau d'Or. Ce ruisseau se déverse dans la rivière Magog à la hauteur du chemin Blanchette, en amont de la plage Lucien-Blanchard. Il est soupçonné de contribuer à la forte concentration de coliformes fécaux décelée ponctuellement dans la rivière Magog. Des 110 fosses septiques inspectées, 15 sont considérées comme des sources de contamination directe et sept ne respectent pas certaines exigences de la réglementation en vigueur.

(La Tribune, 6 juin 2012)

LAC SEPT-ÎLES À SAINT-RAYMOND - UN RÈGLEMENT POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour préserver la qualité des eaux du lac Sept-Îles, la Ville de Saint-Raymond vient d'adopter un règlement obligeant la renaturalisation de ses rives, règlement qui ne sera toutefois appliqué qu'à partir du 30 septembre 2014.

L'initiative, qui vise la renaturalisation d'une partie de la bande riveraine en vue de limiter l'apport en phosphate dans le lac, permet depuis 2010 de recevoir le soutien de la CAPSA (Organisme de bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf, La Chevrotière et Belle-Isle) sous forme de conseils et d'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'aménagement. À cette aide fournie par l'organisme associé au projet vient s'ajouter l'offre de plants à prix réduit pour réaliser l'aménagement.

"Cette année, nous visons la renaturalisation jusqu'à 5 mètres de profondeur - ou 7,5 mètres selon la pente du terrain - de 30 nouvelles propriétés et la finalisation de l'aménagement de 40 rives dont la plantation est incomplète, reprend M. Fleury. À ce jour, plus de 200 résidents ont profité de l'opération Belles Rives et 12 600 arbustes ont été plantés dans la bande riveraine."

(Le Soleil, 25 juin 2012)

PÉPINIÈRE DES BANDES RIVERAINES DE BROME-MISSISQUOI - LA MRC PLANTE 25 000 ARBUSTES

Après avoir pris racine dans la pépinière des bandes riveraines de la MRC de Brome-Missisquoi, 25 000 arbustes poursuivront maintenant leur croissance sur les berges des lacs Brome, Davignon et Bromont. Il s'agit de la première récolte d'arbustes provenant de cette pépinière unique au Québec.

Dès le printemps prochain, 25 000 autres arbustes seront prélevés de la pépinière et replantés sur les bandes riveraines des cours d'eau de la MRC. Il en sera ainsi dans les années suivantes.

Le tout s'inscrit dans le plan de la MRC de revégétaliser les milliers de kilomètres de bords de lacs et de rivières sur son territoire.

Le préfet de la MRC et maire de Cowansville Arthur Fauteux a parlé d'un "modèle en environnement" dont les autres MRC et municipalités québécoises devraient s'inspirer pour protéger leurs lacs et leurs rivières. L'enjeu de la qualité de l'eau, a-t-il expliqué hier matin lors d'un point de presse annonçant la fin de la première phase de

plantation des arbustes, en est un de première importance pour le monde municipal. "Une collectivité qui ne peut pas se fier sur de l'eau de qualité, c'est une collectivité en difficulté, a-t-il dit. Une collectivité qui n'a pas d'eau de qualité ne peut pas non plus intéresser des gens à venir s'installer."

M. Fauteux a rappelé que la création de la pépinière des bandes riveraines est le fruit de la concertation des 21 municipalités de la MRC.

Les arbustes, qui sont tous indigènes, ajoutent à la barrière naturelle de protection des cours d'eau, a expliqué Simon Lajeunesse, coordonnateur des cours d'eau et un des responsables du projet baptisé Virage Rivages à la MRC. Leurs longues racines jouent deux rôles: favoriser la captation des eaux de ruissellement (réduction des sédiments vers les cours d'eau) et stabilisation des berges (contrôle de leur érosion), deux problèmes qui nuisent à la qualité des eaux. "Pour avoir des rives efficaces, ça prend des arbustes", a résumé le biologiste.

(La Voix de l'Est, 18 mai 2012)

Actualités municipales

AQUARESponsabilité: UN A+ POUR QUÉBEC



La Ville de Québec est «sur la bonne voie» pour être un modèle international pour sa gestion de l'eau. C'est la grande conclusion d'un audit sur l'aquaresponsabilité dont les conclusions sont présentées ce matin en comité plénier à l'hôtel de ville.

En août 2011, l'administration Labeaume a investi 100 000 \$ pour participer à ce projet-pilote de l'Institut international de l'aquaresponsabilité municipale (IIAM).

Chapeauté conjointement par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université Laval, cette étude vise à évaluer comment la Ville de Québec gère son eau sur tous les plans, de la protection des berges et de l'interdiction d'engrais jusqu'à la consommation quotidienne et l'épuration des eaux usées en passant par l'information aux citoyens.

Une meilleure utilisation de l'eau touche aussi les infrastructures alors que les fuites d'eau potable sont de 22 %. La

Ville de Québec souhaiterait réduire ce taux de 10 %.

«On a une bonne note, mais on peut toujours s'améliorer, a indiqué le conseiller responsable des infrastructures, François Picard. Les recommandations, on va les mettre en oeuvre, car pour nous, cette gestion optimale de l'eau est importante.»

Améliorations et recommandations

Malgré sa note de A+, la Ville de Québec a en effet obtenu un moins bon bulletin sur trois des 17 éléments de l'aquaresponsabilité soit l'adaptation aux changements climatiques, la promotion d'habitudes de consommation plus responsables et la qualité de son eau.

Cet audit sur l'aquaresponsabilité est une première expérience que la Ville et l'IIAM espèrent exporter dans d'autres municipalités du Québec et d'ailleurs dans le monde. Un deuxième bilan de la gestion de l'eau par la ville est prévu pour 2016 et 2017.

(Le Soleil, 06 novembre 2012)

UNE BANDE RIVERAINE DE 10 MÈTRES?

La MRC de Memphrémagog décidera-t-elle d'augmenter la largeur minimale de la bande riveraine à 10 mètres? Plusieurs se posent la question. De toute évidence, le suspense durera encore quelque temps.

Quand les maires de la MRC de Memphrémagog avaient choisi d'imposer une bande riveraine de cinq mètres, ils avaient du même coup ouvert la porte au renforcement de la réglementation à compter de 2013. Plus précisément, ils envisageaient d'interdire le gazon court sur les 10 premiers mètres de rive.

Un peu inquiète que le vent tourne, la présidente du comité environnement de la MRC, Lisette Maillé, se déclare prête à aller au front pour défendre l'idée que toutes les municipalités devraient adopter la norme des 10 m, laquelle passerait à 15 m en terrain abrupt.

La Tribune, 3 août 2012

DES CITOYENS ET DES MUNICIPALITÉS SONT À LA RECHERCHE D'EAU POTABLE

Les propriétaires de puits de surface et de puits artésiens voient leur niveau d'eau baisser en raison de la sécheresse. Certains d'entre eux doivent maintenant creuser davantage pour trouver une autre source d'eau, une opération qui peut s'avérer coûteuse.

Pour leur part, les entreprises de forage ne chôment pas depuis quelques semaines. Guy Lachance, propriétaire de l'entreprise Forage Protech, explique avoir reçu plusieurs demandes de citoyens inquiets ou à sec.

(SRC Gatineau / Ottawa, 16 juillet 2012)

Actualités provinciales

LE PROGRAMME PRIME-VERT AMÉLIORÉ?

Un nouvel incitatif pourrait être offert aux agriculteurs pour les encourager à mieux protéger leurs bandes riveraines. Des discussions sont en cours au MAPAQ pour bonifier la future version du **programme Prime-vert**.

"On a ça dans nos cartons", indique Michel Riendeau, directeur de l'agroenvironnement et du développement durable au MAPAQ. Les compensations pour perte de superficies cultivables font partie des discussions, a-t-il dit hier en entrevue.

Le programme Prime-vert contient des mesures pour aider les producteurs agricoles à faire face à divers enjeux environnementaux. Des aides financières sont notamment disponibles pour corriger des problèmes de gestion et d'épandage de fumier, d'utilisation de pesticides, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique, et pour donner accès

à des services de spécialistes. Il n'y a rien cependant pour compenser la perte de superficies cultivables à des fins environnementales.

Cet aspect pourrait trouver sa place dans la nouvelle mouture du programme, signale M. Riendeau. Elle devrait entrer en vigueur en mars 2013.

"C'est sûr qu'on n'ouvrira pas la porte toute grande", avertit-il. Dans l'éventualité où des compensations seront offertes, le MAPAQ ciblera des zones précises où intervenir. "On n'aurait pas besoin d'aller partout. On se concentrerait à des endroits problématiques", soutient l'agronome.

À cet effet, M. Riendeau signale que 50 % de la contamination agricole des cours d'eau provient de 10 % des terres agricoles. "C'est là où on retrouve une agriculture très intense", a-t-il dit.

(La Voix de l'Est, 30 juin 2012)

DES COURS D'EAU LAISSÉS POUR COMPTE

Le gouvernement provincial devra prendre en charge " le vide juridique " laissé par le gouvernement fédéral pour les milliers de cours d'eau qu'il ne veut plus gérer, plaide le président du RAPPEL, Denis Bachand. En Estrie, avec l'adoption prévue du projet de loi C-45, seul le lac Memphrémagog sera protégé par la nouvelle Loi sur la protection de la navigation.

Théoriquement, observe M. Bachand, on " peut faire n'importe quoi et n'importe comment " sur les cours d'eau : il y a donc urgence de remplir le vide juridique laissé par Ottawa.

Ces changements dans la gestion des cours d'eau se produiront avec l'adoption du projet de loi C-45. Le projet de loi de plus de 400 pages touche à une panoplie de domaines, dont la transformation de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Conséquence : Ottawa doit cesser de régir la construction sur la grande majorité des cours d'eau au pays. L'application de la nouvelle loi sera limitée aux trois océans, à 97 lacs et 62 rivières, alors que le pays compte des milliers de cours d'eau.

Au Québec, seulement quatre lacs et neuf rivières demeureront sous surveillance fédérale dans le cadre de la nouvelle loi.

(La Tribune, 6 novembre 2012)

ACCORD RENFORCÉ POUR AMÉLIORER L'EAU DES GRANDS LACS

Le Canada et les États-Unis ont franchi une nouvelle étape dans la protection de la plus grande réserve d'eau douce de la planète en signant une version renforcée de l'accord visant à améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs.

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs avait initialement été signé en 1972, puis modifié en 1987.

Son objectif est de rétablir et de maintenir l'équilibre chimique, physique et biologique des eaux des Grands Lacs. L'Accord traite également du tronçon du fleuve Saint-Laurent qui longe la frontière canado-américaine.

Les changements qui viennent d'être apportés traitent des problèmes relatifs aux espèces aquatiques invasives, à la dégradation des habitats et aux effets des changements climatiques.

(La Presse, 7 septembre 2012)

Pollution dans nos cours d'eau Surverses à répétition

Par Michel LALIBERTÉ, journaliste à La Voix de l'Est , 4 août 2012

Nos rivières ont mauvaise mine. Et nos municipalités contribuent à leur pollution en y déversant chaque année leurs eaux usées. En toute légalité.

Le problème est attribuable à la vétusté des réseaux d'égout de nombre de municipalités dans la région. Leurs réseaux ne peuvent gérer toutes les eaux usées provenant des maisons, des commerces et des industries et qui sont dirigées vers les usines d'assainissement. C'est souvent le cas lorsqu'il pleut ou en période de fonte des neiges. Les débits dans les égouts augmentent.

Saturés, les réseaux rejettent tout dans les cours d'eau. La situation est pire dans certaines municipalités qui déversent même des eaux usées en période de temps sec.

Les années 2010 et 2011 ont été pénibles pour plusieurs villes de la région, selon les évaluations de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Durant cette période, les ouvrages de surverses le nom donné aux tuyaux qui se rendent directement aux rivières à partir des réseaux d'égout de Cowansville ont connu 1363 épisodes de déversements. Granby en a enregistré 771 et Saint-Pie, 525. D'autres municipalités ont également connus de nombreux débordements.

La réalité est pire, le nombre de surverses étant plus élevé que les données fournies par les municipalités. Dans son rapport annuel, le MAMROT souligne que 48,5% des ou-

vrages municipaux de surverses au Québec, parmi lesquels tous les principaux, sont munis d'enregistreurs. Ces équipements enregistrent le nombre de surverses et leur durée. Toutefois, ils ne calculent pas la quantité des eaux usées rejetée dans les cours d'eau, une donnée pourtant importante.

Vieux réseaux

Les responsables des réseaux d'égout des municipalités font tout en leur possible pour améliorer leur bilan. Les obstacles sont cependant de taille, note Sylvain Perreault, surintendant aux infrastructures de la Ville de Cowansville. "L'âge du réseau n'aide pas. On a beaucoup de secteurs qui datent des années 1970. Dans le temps, on mettait des réseaux unitaires (égout seulement). Il n'y avait pas de pluvial (pour les eaux de pluie). Quand il pleuvait, ça s'en allait dans la rivière. On ne peut plus faire ça aujourd'hui." Près de 50% des rues de la municipalité ne sont pas reliées à un égout pluvial, selon son estimation.

C'est sans compter l'indiscipline des résidents, souligne M. Perreault. "Plein de gens ont des broyeurs à déchets dans leur évier. C'est la pire invention. Ça bloque les tuyaux (d'égout), ça laisse plein de graisse qui les obstrue. Il faut que les gens cessent de les utiliser." L'obstruction des conduits d'égout réduit leur capacité de débit, ce qui provoque des surverses.

Parfois, les employés municipaux ne se rendent pas compte immédiatement qu'une surverse est en cours. Des 27 ouvrages de surverses de Cowansville, seulement sept en effet sont équipés d'un dispositif d'alerte. Pour les autres, seule

une inspection visuelle menée une fois par semaine, selon les exigences du MAMROT peut déterminer si une surverse s'est produite ou est en cours. "Ça ne nous aide pas", dit M. Perreault.

La Ville veut remédier à cet aspect du problème. Des équipements de télémétrie seront installés cette année sur tous les ouvrages de surverses. "Ça va nous aider à intervenir plus rapidement. On essaie de s'améliorer."

Note de passage

Le MAMROT tolère les débordements d'eaux usées pour toutes sortes de raisons. Néanmoins, il incite fortement les municipalités à éviter qu'ils ne surviennent par temps sec. Quand cela se produit, surtout si les ouvrages sont considérés importants, le MAMROT revoit à la baisse l'évaluation des municipalités. En 2011, les villes de St-Césaire (22%), Bromont (45%), Upton (57%) et Waterloo (72%) ont toutes obtenu une évaluation en bas de la note de passage de 85%.

Ces municipalités devront fournir au MAMROT un plan des travaux correctifs qu'elles entendent réaliser pour pallier leurs problèmes. La semaine dernière, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a annoncé la tenue d'états généraux sur la rivière Yamaska. La santé de la rivière fait d'elle l'affluent le plus pollué du fleuve St-Laurent. Les pratiques agricoles sont montrées du doigt pour expliquer l'état de la Yamaska. Les municipalités riveraines du cours d'eau sont aussi à blâmer, comme porte à croire les données liées aux surverses de leurs réseaux d'égout (ML).

Le CBE est l'organisme responsable de la planification, de la concertation et de la conciliation des usages de l'eau ainsi qu'être le chef de file de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle son territoire d'intervention du 1585 km² constitué du bassin versant de la rivière Etchemin (1466 km²) et de bassins versants situés dans le secteur Est de Lévis (À la Scie, Rouge, Lallemand, Lecours, Ville-Guay).

Sa mission s'appuie sur trois (3) facteurs : la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant, sur la coordination des actions ayant un impact sur l'eau et sur les écosystèmes qui y sont associés, de même que la participation de la population.

Ainsi, le CBE agit en tant que table de concertation auprès des usagers des bassins versants de sa zone d'intervention.

Conseil de bassin de la rivière Etchemin

584, route Bégin,
suite 205
Saint-Anselme, (Québec)
GOR 2N0

☎ 418.885.0043

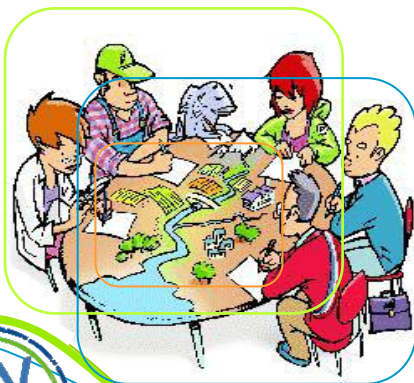
☎ 418.885.1408

✉ cbe@cbetchemin.qc.ca

Sur le WEB :

www.etchemin.qc.ca

Ensemble
soyons une
source d'agir !



Membres du conseil d'administration :

Secteur MUNICIPAL

Harold Gagnon (MRC Les Etchemins)
Réal Turgeon (MRC Nouvelle-Beauce)
Gaétan Patry (MRC Bellechasse)
Denis Fargues (MRC de Bellechasse)
Lyse Ratté (Municipalité Saint-Nérée)
Jean-Pierre Bazinet (Ville de Lévis)

Secteur ÉCONOMIE

Marc Théberge, forêt, APBB
Luce Bisson, agricole, UPA Lévis-Bellechasse
Guylaine Bergeron, agricole, Syndicat Kennedy
Vacant, agricole, Syndicat Secteur Beauce
André Chabot, agricole, Syndicat porcs Qc
Moïse Cantin, Pisciculture Monts Bellechasse
Nicole Bilodeau, Saint-Laurent Énergies
2 postes vacants

Secteur ENVIRONNEMENT

Rénald Lemieux, Comité rest. Etchemin
Hélène Bibeau, Assoc. Lac Pierre-Paul
François Duchesneau, Amis Vallée St-Laurent
Denis Brochu, Comité rivière Le Bras

Secteur CITOYEN

Denis Vien, citoyen de Saint-Henri
Jean-Pierre Chabot, citoyenne de Saint-Luc
Jean-Guy Breton, citoyen de Lac-Etchemin
Ann Jeffrey, citoyenne de Pintendre

Secteur SOCIO-COMMUNAUTAIRE

Marc Brochu, Commission scol. Navigateurs
1 poste vacant

Secteur GOUVERNEMENTAL STATUT D'OBSERVATEURS

Annie Goudreau, MAPAQ
Luc Major, MRNF
Raphaël Demers, MDDEP
Simon Castonguay, MAMROT
Meggy P. Brousseau, MSSS
Pierre-Michel Vallée, MTQ

POUR VOS BESOINS ENVIRONNEMENTAUX EN TOUT GENRE, L'ÉQUIPE DU CBE VOUS OFFRE

DES SERVICES SUR MESURE

Caractérisation et conseil en aménagement de la faune | Caractérisation et conseil en aménagement de bande riveraine | Suivi de la qualité de l'eau | Plantations | Assistance pour de compensation environnementale et faunique | Restauration et mise en valeur de milieux naturels | Mise en place de projets collectifs d'assainissement de cours d'eau | Prévention contre les cyanobactéries | Sensibilisation à la protection de l'eau | Animation scolaire et publique |

Contactez-nous !

418-885-0043